

**DEL/2023/SIVU/4  
SIVU VAL DE MARQUE  
PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE**

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique ;

Monsieur le Président du Conseil Syndical du SIVU rappelle qu'un effort avait été consenti puisque les dépenses de santé pèsent de plus en plus dans le budget des ménages.

Compte tenu du contexte actuel, il y a lieu que la protection sociale au titre d'une complémentaire santé soit maintenue et ne devienne pas la variable d'ajustement d'un budget.

Aussi, la loi de transformation de la fonction publique, à partir d'ordonnances, vise à redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels. C'est la raison pour laquelle les collectivités sont invitées à anticiper ces évolutions dès à présent.

A cet effet, et au regard de ces éléments, Monsieur le Président du Conseil Syndical du SIVU souhaite que la participation soit augmentée et passe désormais à 25,00€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les autres modalités de la délibération DEL/2022/SIVU/16 restent inchangées.

Les crédits seront prévus au budget.

A l'unanimité des présents, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation de la participation mutuelle à hauteur de 25,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Président,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,  
Le 11 février

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 février 2023 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 6  
Délibération affichée en mairie le 14 février 2023*

-----

### **PRESENTS (participant au décompte du quorum)**

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;  
Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;  
Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ;  
Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.

### **ABSENT EXCUSE**

Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ayant donné procuration à M. GONCE ;

### **ABSENT**

Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire.

### **PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)**

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.  
Ville de Toufflers : M. TIBERGHIEN, Maire-Adjoint